



**Décision d'aide humanitaire**

**23 02 02**

Intitulé: Aide alimentaire et assistance au recouvrement des moyens de subsistances au profit des populations vulnérables dans les crises humanitaires.

Lieu de l'opération: Global

Montant de la décision: 135.000.000 EUR

Numéro de référence de la décision: ECHO/-FA/BUD/2007/01000

---

**Exposé des motifs**

**1 – Justification, besoins et population cible.**

**1.1.- Justification**

L'accès à la nourriture et le maintien d'une situation nutritionnelle adéquate sont des préoccupations majeures dans toute crise humanitaire. L'aide alimentaire, souvent en association à d'autres mesures de soutien, est un mécanisme de réponse essentiel pour assurer une nutrition adéquate et pour rétablir la sécurité alimentaire. Chaque année, entre 2,5 et 3,5 milliards EUR sont alloués à l'aide alimentaire dans le monde, soit sous forme de subventions soit sous forme de donations en nature, et dont les deux tiers sont pour les urgences<sup>1</sup>. L'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que 820 millions de personnes continuent de souffrir de sous-nutrition<sup>2</sup> chronique, conséquence d'une pauvreté persistante causée par le manque de développement économique et social. Chaque année, on estime que 5 à 10 % de cette population peut être confrontée à des risques de pénuries alimentaires sévères du fait d'une catastrophe naturelle, d'une crise politique et économique soudaine ou de conflits. Le Programme Alimentaire Mondial (PAM), qui canalise la plupart de l'aide alimentaire mondiale, a apporté assistance à environ 83,2 millions de personnes souffrant de la faim en 2006, dont 60,4 millions vivent dans des situations de crise d'urgence et d'après-crise. Pour 2007, le PAM prévoit d'aider 77 millions de personnes, sans tenir compte d'éventuelles nouvelles crises qui pourraient survenir<sup>3</sup>. Par ailleurs, plusieurs autres organisations humanitaires et ONG complètent souvent les opérations d'aide de grande envergure du PAM par une aide alimentaire et une aide à la relance, en ciblant certains besoins dans des situations spécifiques.

La Commission européenne est l'un des principaux donateurs de l'aide alimentaire dans le monde. Depuis le milieu des années 80, le concept d'aide alimentaire est passé d'un instrument de mise à disposition des surplus alimentaires à un objectif d'assistance de secours humanitaires et d'appui aux

---

<sup>1</sup> INTERFAIS (Système d'information sur l'aide alimentaire internationale) 2006, ' 2005 Les flux d'aide alimentaires'

<sup>2</sup> FAO 2006, L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde en 2006'

<sup>3</sup> PAM Nov. 2006, Besoins prévus en 2007 des opérations et projets PAM'

opérations de réhabilitation, dans le cadre d'une politique spécifique de soutien aux stratégies<sup>4</sup> globales de sécurité alimentaire. Cette orientation de l'aide alimentaire est confirmée et renforcée par la décision de la Commission, dans le cadre des perspectives financières 2007 – 2013<sup>5</sup>, de transférer la responsabilité de l'aide alimentaire et du soutien à la sécurité alimentaire à court-terme vers l'instrument communautaire pour l'aide humanitaire, qui est basée sur le règlement du Conseil (EC) 1257/96. Ainsi, 217.760.000 EUR sont réalloués de la ligne budgétaire sécurité alimentaire administrée par la DG EUROPAID, vers le budget d'aide humanitaire administré par la DG ECHO<sup>6</sup>, pour l'année budgétaire 2007. La ligne budgétaire sécurité alimentaire, qui fût, au cours de ces dernières années, le principal instrument de la Commission pour le financement de l'aide alimentaire et de la sécurité alimentaire dans les pays en développement, cessera d'exister à la fin de l'année 2006. Pour le futur, l'action en faveur de la sécurité alimentaire, au-delà du contexte court-terme, sera abordée transversalement et sera principalement financée par les Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) pour les pays récipiendaires de l'aide communautaire. Quant à l'instrument humanitaire, il prendra en charge la responsabilité du financement de l'aide alimentaire et de l'assistance à court-terme pour la réhabilitation. De plus, un programme thématique pour la sécurité alimentaire est en cours de préparation. En complément des activités prévues dans les Programmes Indicatifs Nationaux, ce programme couvrira les questions de sécurité alimentaire régionales, tels que le soutien à la recherche internationale et les systèmes d'alerte précoce, mais aussi l'assistance aux Etats fragiles lorsque la mise en œuvre des PIN n'est pas possible, ou les situations d'après crises de transition<sup>7</sup> vers le développement.

L'instrument d'aide humanitaire de la Commission maintiendra la préférence aux approvisionnements locaux et régionaux de denrées alimentaires, dès lors que cela est possible et justifié.

Le transfert du budget de l'aide alimentaire vers la DG ECHO augmente le budget total de l'aide humanitaire d'environ un tiers, le portant à environ 720.000.000 EUR. Auparavant, la DG ECHO finançait déjà des opérations d'aide et de sécurité alimentaire à court-terme à hauteur d'environ 120.000.000 EUR par an. Ce changement fournit une opportunité sans précédent, tout autant qu'un réel défi, d'améliorer plus en avant la mise en œuvre des interventions d'aide alimentaire communautaire, comme partie intégrante d'une réponse humanitaire européenne forte et globale.

Concernant la programmation de l'aide alimentaire en 2007, la DG ECHO travaillera principalement au travers de décisions financières ad-hoc, regroupant les financements d'aide alimentaire des pays, sur la base de besoins en évolution constante. En tant que telles, ces décisions d'aide alimentaire compléteront les plans globaux et les autres décisions aux pays. Les conventions de subventions seront conclues par pays ou région, selon le cas approprié, et seront administrées dans le cadre respectif des programmes géographiques, considérant l'aide alimentaire comme partie intégrante d'une assistance humanitaire plus large. Cette approche rendra possible une prise de décision en temps opportun, ainsi qu'une coordination adéquate des opérations, de telle sorte que soient respectées les particularités, qui distinguent l'aide alimentaire des autres formes d'aide humanitaire. Elle renvoie, en particulier, au besoin d'assurer un financement suffisant des canaux d'approvisionnements de l'aide alimentaire, et aux délais possibles que peut entraîner l'approvisionnement en denrées alimentaires sur les marchés locaux ou internationaux. Elle permettra de poursuivre l'amélioration des modalités de planification et de contrôle, en relation avec les principaux partenaires qui ont une vision globale de l'aide alimentaire, tel que le PAM.

---

<sup>4</sup> Règlement du Conseil (CE) 1292/96 concernant la politique d'aide alimentaire et l'administration de l'aide alimentaire et des opérations spéciales de soutien de la sécurité alimentaire; COM (2001) 473 concernant l'intégration des objectifs de l'aide alimentaire et de la sécurité alimentaire dans les politiques européennes de développement.

<sup>5</sup> (COM(2004)101) qui établit le principe "d'un instrument par secteur de politique" afin d'améliorer l'efficacité de l'action communautaire; (COM(2004)487) sur les perspectives financières 2007-2013

<sup>6</sup> Direction Générale pour l'action humanitaire - ECHO

<sup>7</sup> COM(2006) 21 ' Une stratégie thématique sur la sécurité alimentaire; Promouvoir l'agenda de la sécurité alimentaire pour atteindre les objectifs du Millénaire'

[ECHO/-FA/BUD/2007/01000](#)

## 1.2 – Besoins identifiés

La présente décision est fondée sur une évaluation globale des besoins qui a été conduite entre septembre et octobre 2006, en collaboration avec les unités géographiques et les bureaux de terrain de la DG ECHO, les délégations CE et les autres services de la Commission, ainsi que les partenaires potentiels et autres acteurs principaux de l'aide alimentaire. Elle prend aussi en compte les évaluations annuelles de la vulnérabilité et des crises (ex-GNA), conduites par la DG ECHO, ainsi que l'évaluation des crises oubliées. Une liste de 16 pays faisant face actuellement à des crises alimentaires humanitaires, a pu être ainsi établie. A l'exception de la Côte d'Ivoire où la DG ECHO prépare son retrait, les activités prévues sous cette décision concernent les pays qui ont aussi été identifiés pour des réponses humanitaires non-alimentaires telles que décrites dans la stratégie ECHO pour 2007<sup>8</sup>. Plusieurs autres pays, bien qu'à risque, n'ont pu être incorporés à ce stade, car ils requéraient des évaluations complémentaires des besoins, ou bien il n'existait pas de faits concrets suffisants qui apportent la justification d'un besoin immédiat de financement supplémentaire. Il est aussi des cas où les contraintes politiques ou de sécurité ne permettent pas aux partenaires potentiels d'intervenir sous forme d'aide alimentaire.

### *Corne de l'Afrique*

Dans certaines parties de la Corne de l'Afrique, en dépit d'estimations favorables des récoltes 2006/2007, les inondations, les pluies irrégulières et les déplacements de population liés aux conflits ont eu des effets négatifs sur la situation alimentaire. La perception dominante du paysage humanitaire demeure préoccupante, caractérisée par une insécurité alimentaire chronique et la persistance de taux élevés de malnutrition. La plupart des zones pastorales dans cette région n'ont toujours pas récupéré de situations successives de faibles pluies, qui ont érodé les moyens de subsistance des familles et ont induit une vulnérabilité accrue. Faute de moyens, elles ne seront souvent que partiellement assistées par les interventions d'aide. En **Somalie**, les mauvaises conditions de sécurité continuent de limiter les possibilités d'étendre les opérations d'assistance alimentaire. **L'Erythrée** est classée comme pays souffrant de déficit alimentaire chronique. Les besoins alimentaires restent considérables, mais la politique actuelle du gouvernement représente un obstacle aux distributions alimentaires par les opérateurs humanitaires. La situation de sécurité alimentaire dans le nord du **Kenya** demeure critique. Dans ces deux pays, la situation sera suivie de près.

Les inondations récentes en **Ethiopie**, dans la région de Somali, ont touché une population de 360.000 personnes. Elles font partie des 1,6 millions de personnes déjà particulièrement affectées par la sécheresse des 2 dernières années. De plus, il existe une centaine de milliers de personnes supplémentaires, victimes des récentes inondations qui ont touché les régions d'Amhara et autres régions. Il existe de plus un contingent de 300.000 personnes déplacées à l'intérieur du pays du fait de l'insécurité consécutive aux troubles internes continuels et aux conflits dans les régions de Somali, Gambela et Oromya.

A la suite de la signature de l'accord entre le gouvernement d'**Ouganda** et l'Armée de Résistance du Seigneur, les perspectives d'une stabilisation de la situation humanitaire et du retour des populations déplacées s'améliorent. Un nombre estimé à 2 millions de déplacés internes résident dans le nord de l'Ouganda, auquel s'ajoutent 250.000 réfugiés en provenance des pays limitrophes qui reçoivent de l'aide alimentaire du PAM. Il reste d'importants besoins multisectoriels à couvrir tant dans les camps que pour les communautés d'accueil voisines ou parmi le nombre croissant de réfugiés. La DG ECHO étendra son assistance en aide alimentaire et en soutien à court-terme de la sécurité alimentaire, en complément et en renfort de ses autres interventions d'aide.

### *Soudan*

---

<sup>8</sup> SEC (2006) 1626)  
[ECHO/FA/BUD/2007/01000](#)

Le conflit qui dure depuis 3 ans dans la région du Darfour a entraîné des besoins d'assistance humanitaire pour près de 3 millions de personnes, dont plus de 2 millions de déplacés internes et 200.000 réfugiés au Tchad. Depuis la signature des accords de paix en mai 2006, la situation s'est encore détériorée avec une insécurité croissante, de nouvelles vagues de déplacement de personnes, ainsi qu'une violation accrue du Droit humanitaire international. Dans le sud Soudan, en dépit de l'amélioration de la situation suite au processus de paix, le retour de milliers de réfugiés dans une région déjà anéantie, génère des besoins humanitaires supplémentaires. Dans une grande partie du Soudan, la situation humanitaire demeure donc fortement précaire et exige le maintien d'un niveau substantiel d'engagement, au profit des populations les plus vulnérables, à travers une approche multisectorielle. En continuation du soutien qu'elle a apporté jusqu'à présent, la DG ECHO prévoit d'autres financements à travers plusieurs partenaires, pour ce qui est devenu de loin, la plus grande opération d'aide alimentaire au monde.

### *Région des grands lacs et d'Afrique centrale*

En **République Démocratique du Congo (RDC)**, compte tenu des élections générales qui se sont déroulées avec succès et qui permettent désormais d'envisager le retour à une certaine stabilité politique, compte tenu du redémarrage progressif des services gouvernementaux centraux et enfin, grâce aux opportunités croissantes pour les financements de développement, l'assistance humanitaire de la DG ECHO pourra se concentrer sur le retour de près de 1,5 millions de déplacés internes, auxquels s'ajoutent 350.000 réfugiés en provenance d'autres pays d'accueil. Les régions à l'est du pays (Ituri, Kivu et Katanga) demeureront les principales zones de préoccupations, où l'insécurité continue d'être très problématique et où les déplacements de populations sont les plus conséquents. La stratégie d'intervention proposée continuera à veiller à ce que les populations aient accès à un ensemble minimum de services de santé et à ce que les personnes déplacés et personnes rapatriées bénéficient d'une aide jusqu'à ce qu'elles recouvrent leurs moyens de subsistance. Cela implique une assistance globale en produits alimentaires et non-alimentaires, incluant des semences et outils, l'approvisionnement en eau et assainissement, la réhabilitation des infrastructures de base et la fourniture d'un soutien logistique.

Les perspectives de retour des réfugiés congolais, résidant au **Burundi** et en **Tanzanie**, restent liées à la question de la stabilisation de la situation en RDC. Ni l'augmentation du nombre de réfugiés ni une demande supplémentaire pour l'organisation d'un exercice de rapatriement ne peuvent être exclues. Au **Burundi**, la situation politique précaire pourrait avoir un impact préjudiciable sur des perspectives humanitaires déjà fragiles et peu favorables au retour des réfugiés burundais vivant en Tanzanie. La DG ECHO maintiendra son assistance aux réfugiés dans ces deux pays.

Au cours des dernières années, la **République de Centre Afrique** a été confrontée à une situation instable et à des conflits. En dépit de la tenue récente d'élections démocratiques, les groupes armés dissidents demeurent une cause d'insécurité dans le nord et l'est du pays et entraînent des déplacements de populations civiles. Quelques 55.000 personnes se sont ainsi réfugiées au Tchad. Environ 100.000 autres personnes sont déplacées dans tous le pays et requièrent une assistance, incluant un soutien à la sécurité alimentaire.

### *Afrique australe.*

La sous-région reste dans son ensemble chroniquement vulnérable aux sécheresses, inondations, cyclones et épidémies et est confrontée à une incidence élevée du VIH/SIDA. Les pénuries alimentaires sont fréquentes parmi les couches les plus vulnérables de la population. En 2006, en dépit de récoltes bien meilleures que les années précédentes, en particulier au **Malawi**, au **Mozambique** et en **Zambie**, l'accès économique aux produits alimentaires reste extrêmement difficile pour nombre de personnes. Dans le sud de **Madagascar**, une sécheresse persistante entraîne une destruction rapide des mécanismes de survie, qui pourrait conduire dans les prochains mois, à un risque de famine. Bien qu'aucune allocation initiale ne soit envisagée dans le budget humanitaire, un suivi spécifique sera maintenu afin de pouvoir réagir rapidement, si le besoin se présentait. Au **Zimbabwe**, les besoins

alimentaires des groupes de populations vulnérables, y compris des personnes déplacées internes, continueront d'être pris en charge, bien qu'il soit envisagé une réduction progressive de l'assistance dans les zones rurales, en raison du rétablissement attendu des mécanismes de subsistance de ces populations dans leur nouvel environnement. De plus, les taux de malnutrition demeurent faibles au Zimbabwe, en comparaison avec d'autres contextes sub-sahariens.

#### *Afrique de l'ouest et Sahel.*

La situation humanitaire en **Côte d'Ivoire** continue à se stabiliser et requiert désormais une priorité sur la transition et le retrait progressif de l'aide, avec notamment moins d'appui nécessaire aux moyens de subsistance des familles ou à l'assistance aux rapatriés. En dépit d'une nette amélioration au **Libéria**, des études récentes montrent que la situation de la sécurité alimentaire des populations demeure critique et nécessite toujours un suivi particulier.

Des taux élevés de malnutrition aiguë globale, au delà de 15%, et en conséquence une mortalité infantile extrêmement forte, continuent d'affecter gravement les pays du Sahel, notamment **le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger**. Des services de santé insuffisants, un accès limité à l'eau et à l'assainissement, des taux faibles d'alphabétisation, une croissance démographique excessive et la dégradation rapide de l'environnement sont parmi les facteurs qui contribuent à une situation où un large pourcentage (30%) de la population est considéré en permanence comme à haut risque. Les sécheresses ou des invasions de sauterelles peuvent de plus aggraver la situation, comme cela est arrivé en 2004/05. Les mécanismes de subsistance se détériorent dangereusement, amenant les plus vulnérables, déjà en situation très fragile, au seuil du niveau de survie.

#### *Asie*

Les deux principales crises oubliées en Asie nécessitent toujours des besoins substantiels en aide alimentaire, pour les 150.000 réfugiés originaires du **Myanmar / Birmanie** et vivant en **Thaïlande**, et pour les 107.000 réfugiés du **Bouthan**, vivant au **Népal**. Il existe aussi des besoins en aide alimentaire à l'intérieur du Myanmar / Birmanie où l'absence d'une gouvernance économique appropriée est un frein à la redistribution adéquate, à l'échelon national, des ressources alimentaires disponibles. Au **Timor Sud**, des taux élevés de malnutrition aiguë persistent dans tout le pays et pourraient continuer à augmenter du fait de la crise politique et de l'insécurité persistante qui a entraîné le déplacement interne d'un nombre estimé de 150.000 personnes.

Un suivi particulier de la situation alimentaire en **Afghanistan** demeure nécessaire du fait de faibles précipitations qui ont réduit de façon dramatique les récoltes de céréales non-irriguées dans plusieurs parties du pays. Une analyse complémentaire des besoins sera conduite pour réévaluer la balance alimentaire en **République Populaire Démocratique de Corée (RPDC)** où l'on estime que la situation humanitaire s'est en général améliorée, rendant possible le retrait de l'assistance de la DG ECHO. Néanmoins, le risque d'une suspension de l'aide alimentaire massive, en provenance de la Chine et de la Corée du Sud, demeure élevé, en réaction à l'attitude corrosive de la RPDC, quant à l'affirmation continue de son poids militaire.

#### *Moyen Orient et pays de la Méditerranée*

Faute de progrès dans le processus politique, des besoins en aide alimentaire persistent tant pour la population palestinienne résidant dans la **Bande de Gaza**, qui manque d'accès à la terre, aux marchés locaux ou à des solutions alternatives pour subvenir à ses besoins de base, que pour les réfugiés palestiniens dans les pays limitrophes (Jordanie, Syrie et Liban). Les réfugiés sahraouis dans l'ouest de l'**Algérie**, qui dépendent entièrement de l'assistance externe, font partie d'une autre crise oubliée importante, pour laquelle l'assistance de la DG ECHO reste significative, notamment en aide alimentaire. En réponse à ces deux crises, des financements sont déjà en cours et contribuent à la réponse aux besoins.

Compte tenu de l'amélioration progressive de la situation sécuritaire en **Tchéchénie** et de l'évolution des besoins humanitaires vers des besoins de réhabilitation et de développement, les activités d'assistance alimentaire se réduisent tandis que l'accent est mis de plus en plus sur les activités de sécurité alimentaire. Néanmoins, ce processus demeure graduel et il restera en 2007 des besoins pour une assistance alimentaire au profit des foyers les plus vulnérables.

### 1.3 - Populations cibles et régions concernées.

Les bénéficiaires de cette décision incluent les réfugiés, les déplacés internes et les populations vulnérables résidentes affectées par une crise humanitaire, qui sont dans le besoin d'une aide alimentaire et de soutien court-terme à la sécurité alimentaire. Une priorité spécifique sera placée sur les opérations qui ciblent les enfants et notamment les enfants de moins de 5 ans ainsi que les mères.

Les zones d'intervention, mentionnées de manière générale dans la section précédente sur les besoins identifiés, sont résumées par pays dans le tableau ci-dessous, avec une indication de l'allocation budgétaire et du type d'actions prévues. Le nombre total indicatif de bénéficiaires ciblés par cette décision s'élève à 12,2 millions de personnes, ce qui représente 20 à 30% de la population mondiale estimée en besoin d'aide alimentaire humanitaire.

Pays ou région	Budget indicatif d'aide alimentaire et de soutien à la sécurité alimentaire (EUR)	Activités.	Nombre de Bénéficiaires
Soudan	40.000.000	<u>Darfour</u> : Distributions alimentaires dans les camps de déplacés internes, travail contre nourriture, soutien nutritionnel, semences et outils, soutien à l'élevage. <u>Sud</u> : Intrants agricoles pour les populations de retour.	4.000.000
Tchad	10.000.000	Distributions alimentaires pour les réfugiés et soutien nutritionnel, semences et outils et soutien à l'élevage.	350.000
Ethiopie	15.000.000	Distributions alimentaires pour les déplacés internes et groupes vulnérables affectés par la sécheresse et les inondations.	2.000.000
Burundi	4.000.000	Distributions alimentaires pour les réfugiés et soutien nutritionnel.	150.000
DRC	10.000.000	Distributions alimentaires et de semences pour les populations de retour, distributions alimentaires pour les nouveaux déplacés internes et soutien nutritionnel.	500.000
Tanzanie	5.000.000	Distributions alimentaires pour les réfugiés et soutien nutritionnel.	290.000
Uganda	5.000.000	Distributions alimentaires pour les déplacés internes, rations de réinstallation et autre soutien aux moyens de subsistance pour les déplacés de retour.	1.200.000
République d'Afrique Centrale	1.000.000	Distributions alimentaires pour les réfugiés	155.000
Zimbabwe	10.000.000	Distributions alimentaires pour les groupes vulnérables pendant la période de soudure alimentaire et programmes alimentaires ciblés pour les enfants, les personnes affectées par le VIH/SIDA et les déplacés internes.	1.900.000
Côte d'Ivoire	500.000	Paquet d'aide à la réinstallation des populations de retour.	50.000
Pays du Sahel (Niger, Mauritanie, Mali, Burkina Faso)	10.000.000	Soutien nutritionnel.	500.000
Libéria	3.000.000	Distributions alimentaires pour les réfugiés et soutien aux intrants agricoles, apprentissage et travail contre nourriture au profit des populations de retour.	150.000
Caucase	4.500.000	Distributions alimentaires pour les déplacés internes, populations de retour et populations résidentes.	200.000
Timor Leste	1.500.000	Distributions alimentaires pour les déplacés, soutien nutritionnel et assistance pour les intrants agricoles.	150.000

Népal	1.500.000	Distributions alimentaires dans les camps de réfugiés, soutien aux intrants agricoles.	107.000
Myanmar / Birmanie	2.000.000	Distributions alimentaires dans les camps de réfugiés.	530.000
<b>Total</b>	<b>123.000.000</b>		<b>12.232.000</b>
Provision pour risques	12.000.000		

#### 1.4. – Evaluation des risques et contraintes éventuelles.

La taille, la diversité et la couverture géographique des interventions qui sont considérées sous cette décision font qu'il sera vraisemblablement nécessaire d'y apporter des changements, notamment dans les cas de dégradation de la situation sécuritaire d'un pays ou à la suite de catastrophes naturelles etc....

## **2. Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée<sup>9</sup>.**

### **2.1 Objectifs.**

#### **Objectif principal:**

- Contribuer à l'amélioration et au maintien de la situation nutritionnelle des personnes vulnérables dans les crises humanitaires.

#### **Objectifs spécifiques:**

- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les activités à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance en Afrique sub-saharienne.
- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les activités à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance en Asie.
- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les activités à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance dans le Caucase, au Moyen Orient et dans les pays de la Méditerranée.

### **2.2 Composantes**

Afin d'apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate, ainsi que des réponses en soutien à court-terme à la sécurité alimentaire des foyers vulnérables dans les pays faisant face à une crise alimentaire, la DG ECHO soutiendra les projets suivants:

- Distribution de rations alimentaires complètes ou de rations alimentaires de complément aux populations en détresse qui souffrent d'un manque d'accès à la nourriture, en conséquence d'une catastrophe naturelle, d'épidémies, de crises économiques soudaines et de conflits

<sup>9</sup> Les subventions pour la mise en œuvre de l'aide humanitaire au sens du règlement du Conseil (CE) 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire sont octroyées conformément au règlement financier, et notamment à son article 110, et à ses modalités d'exécution, et notamment leur article 168 (CE, Euratom) N° 1605/2002 du 25 juin 2002 du Conseil, JO L 248 du 16 septembre 2002 et règlement n°2342/2002 du 23 décembre 2002 du Conseil, JO L 357 du 31 décembre 2002).

Taux de financement: conformément à l'article 169 du règlement financier, les subventions pour la mise en œuvre de la présente décision peuvent couvrir 100% des coûts d'une action.

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en œuvre par des ONG et des organisations liées à la Croix-Rouge sur la base de Contrats Cadres de Partenariat (CCP) (en conformité avec l'article 163 des modalités d'exécution du règlement financier) et par des agences des Nations unies sur la base de l'accord-cadre financier et administratif (FAFA). Les normes et les critères établis dans le CCP type d'ECHO et auxquels les partenaires doivent souscrire, ainsi que les procédures nécessaires pour devenir un partenaire d'ECHO, sont disponibles à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/echo/partners/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/partners/index_fr.htm)

[ECHO/-FA/BUD/2007/01000](http://ec.europa.eu/echo/partners/index_fr.htm)

armés. Les bénéficiaires pourront inclure des réfugiés ou déplacés internes vivant dans des camps ou dispersés, les populations résidentes dans les zones touchées et les familles d'accueil.

- Soutien à la réhabilitation nutritionnelle incluant le traitement nutritionnel thérapeutique et supplémentaire au cœur des situations de crise ou, dans des situations de détresse chronique, en réponse à une dégradation majeure de la situation alimentaire des groupes vulnérables, suite à la rupture de leurs mécanismes traditionnels de survie.
- Soutien à la réhabilitation initiale et aux efforts de relance ciblé particulièrement sur les biens communautaires et aide au financement du transport de l'aide alimentaire et aux efforts visant à rendre la nourriture plus accessible à ceux pour qui elle est destinée. Cette assistance inclura notamment des projets générateurs de revenus, à participation volontaire et incluant une compensation en nourriture ou en produits non-alimentaires.
- Restauration des moyens de subsistance de base et renforcement de la résilience des groupes vulnérables affectés par des crises de longue durée ou vivant des situations de transition dont notamment le cas du retour et de la réinstallation des populations déplacées. Les activités envisagées incluent le soutien à court-terme de la production alimentaire familiale (au travers par exemple des distributions de semences, outils et engrais), un appui à la diversification des sources d'approvisionnement alimentaire (avec par exemple soutien à la pêche vivrière) ou le soutien à l'élevage domestique. Si nécessaire, ces activités pourront être accompagnées d'aide alimentaire de complément.

Une large proportion de cette décision devrait être mise en œuvre par le PAM, notamment lorsqu'un transport substantiel de l'aide alimentaire est nécessaire. La relation avec ce partenaire des Nations unies est soutenue par un fort partenariat, qui inclut des rendez-vous réguliers de révision de la programmation annuelle et de fréquentes consultations au niveau des sièges. La DG ECHO participe à toutes les réunions du conseil d'administration du PAM, dans lequel la Commission a un statut d'observateur. Afin de renforcer la planification et le suivi des financements, des réunions de révision seront régulièrement organisées au niveau régional et dans les pays d'intervention.

Les activités relatives à la nutrition et à la sécurité alimentaire seront majoritairement mises en œuvre par les ONG européennes et le CICR.

### **3 – Durée prévue pour les actions dans la décision proposée:**

La durée pour la mise en œuvre de cette décision sera de 24 mois. La durée allongée de cette décision est rendue nécessaire par le fait que, dans quelques cas, les projets d'aide alimentaire, mais plus généralement, les projets de sécurité alimentaire, auront des dates de démarrage qui varieront grandement en fonction des spécificités des pays, eu égard aux différents calendriers agricoles et aux pics de périodes de soudure alimentaire. Les opérations humanitaires financées par la présente décision doivent être mises en œuvre au cours de ladite période. Les dépenses sont éligibles à partir du 1 janvier 2007.

Date de début: 1 janvier 2007.

Si la mise en œuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée des opérations d'aide humanitaire.

En vue de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période correspondante à plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

#### 4 – Interventions / décisions précédentes de la Commission dans le contexte de cette décision.

Par le passé, la DG ECHO a soutenu la mise en œuvre d'un grand nombre de projets d'aide alimentaire et de nutrition, pour la plupart dans le cadre plus large de décisions financières de réponses humanitaires. Au cours de l'année 2006, le total estimé du budget pour les interventions d'aide alimentaire, de nutrition et de sécurité alimentaire s'est élevé à 130.000.000 EUR, sur un budget total annuel de la DG ECHO de 502.400.000 EUR.

En 2006, l'assistance de la Commission en aide alimentaire, à travers la ligne budgétaire sécurité alimentaire, s'est élevée à 128.000.000 EUR pour la mise en œuvre de projets d'aide alimentaire par le PAM, le CICR et l'UNRWA et à 68.800.000 EUR, pour des projets de sécurité alimentaire au travers des ONG. Cette assistance a été complétée par 194.000.000 EUR pour des activités de sécurité alimentaire, mises en œuvre directement par les gouvernements nationaux, principalement au travers de projets de transition et de développement, de support budgétaire et, dans quelques cas, au travers de soutiens en aide alimentaire aux réserves stratégiques nationales<sup>10</sup>.

#### 5 – Aperçu des contributions des donateurs d'aide alimentaire

Les statistiques globales de l'aide alimentaire sont énumérées en tonne-céréale en équivalent grain, comprenant à la fois les subventions pour les programmes humanitaires et les programmes orientés développement. Le tableau ci-dessous est tiré du rapport INTERFAIS<sup>11</sup> et fournit une répartition de l'aide alimentaire en tonnage, telle qu'elle a été rapportée par les donateurs concernés. En ce qui concerne la CE, les chiffres intègrent tous les budgets d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire, d'où un tonnage élevé.

Donateurs	2003	2004	2005
	Tonne-céréale en équivalent grain		
Autriche	8.667	2.823	5.093
Belgique	24.735	34.156	24.819
Chypre			
République Tchèque	613	327	1458
Danemark	64.280	51.495	59.356
Estonie			
Finlande	27.559	42.673	38.765
France	67.924	80.120	50.168
Allemagne	211.972	168.530	132.421
Grèce	210		3.131
Hongrie			
Irlande	17.922	30.676	23.474
Italie	180.863	104.890	98.080
Lettonie			
Lituanie			
Luxembourg	10.235	14.176	15.912
Malte			
Pays Bas	117.236	125.165	151.674
Pologne	629	489	1.135
Portugal	776	790	1.358
Slovaquie	252	35	39
Slovénie			
Roumanie			
Bulgarie			

<sup>10</sup> Programme annuel de travail 2006 de la DG EuropeAid - office de coopération - concernant les subventions d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire. Au moment de l'écriture de la présente décision, les détails concernant la mobilisation en 2006 de la composante aide directe de la ligne budgétaire Sécurité Alimentaire ne sont pas disponibles.

<sup>11</sup> Se référer à la note de bas de page 1

[ECHO/FA/BUD/2007/01000](#)

Espagne	6.432	14.112	11.599
Suède	113.054	113.482	124.606
Grande Bretagne	251.864	170.467	97.318
Commission Européenne	1.209.631	596.990	623.231
<b>Total EU</b>	<b>2.313.359</b>	<b>1.550.544</b>	<b>1.464.085</b>
Etats Unis d'Amérique	5.554.696	4.078.527	4.026.382
Japon	482.297	521.532	402.868
Corée du Sud	543.569	406.919	393.221
Chine	241.435	159.945	576.582
Canada	267.772	193.708	275.498
Australie	107.526	161.545	151.476
Autre	797.969	460.772	959.498
Total aide alimentaire	<b>10.308.623</b>	<b>7.533.492</b>	<b>8.249.610</b>

## 6 – Montant de la décision et répartition par objectif spécifique

6.1 – Montant total de la décision: **135.000.000 EUR**

## 6.2 – Ventilation budgétaire par objectifs spécifiques

Objectif principal: Contribuer à l'amélioration et au maintien de la situation nutritionnelle des personnes vulnérables durant les crises humanitaires.				
Objectifs spécifiques	Montant alloué par objectif spécifique (EUR)	Zone géographique des opérations	Activités	Partenaires potentiels (*)
<p>Objectif spécifique 1 Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les activités à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance en Afrique subsaharienne.</p>	113.500.000	Global	Distributions d'aide alimentaire aux réfugiés et déplacés internes	ACF - FRA - ACH- ESP - ADRA - DK - ASB - DEU - CAFOD - CARE - DEU - CARE - FR - CARE - UK - CARE NEDERLAND (FORMER DRA) - CARITAS - BEL - CONCERN WORLDWIDE - COOPI - CORDAID - COSV - MILAN - CROIX-ROUGE (GBR) - CROIX-ROUGE - AUT - CROIX-ROUGE - CICR- ICRC - CH - CROIX-ROUGE - DEU - DRC - GERMAN AGRO ACTION - GOAL - IFRC FICR - INTERMON - INTERSOS - ISLAMIC RELIEF - MERCY CORPS SCOTLAND - MSF - BEL - MSF - ESP - MSF - FRA - MSF - NLD - NOVIB - OXFAM - UK - SAVE THE CHILDREN - NLD - SAVE THE CHILDREN - UK - SOLIDARITES - TEARFUND - UK - TERRE DES HOMMES - CHE - TRIANGLE - UN - FAO-I - UN - UNDP - BEL - UN - UNICEF - BEL - UN - WFP-PAM - UNRWA - VSF - BE - WORLD VISION - UK
<p>Objectif spécifique 2 Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les activités à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance en Asie.</p>	5.000.000		Soutien nutritionnel	
<p>Objectif spécifique 3 Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les activités à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance dans le Caucase, au Moyen Orient et dans les pays de la méditerranée.</p>	4.500.000		Soutien aux travaux communautaires contre nourriture ou produits non-alimentaires.	
			Paquet de semences pour les populations de retour	
			Distributions de semences et outils	
			Soutien à l'élevage et à la pêche.	
Provision pour risques	12.000.000	(9.8 %)		
<b>TOTAL:</b>	<b>135.000.000</b>			

### (\*) Partenaires potentiels

ACTION CONTRE LA FAIM (FR) - ACCION CONTRA EL HAMBRE (ESP) - ADVENTIST DEVELOPMENT AND RELIEF AGENCY - DENMARK - ARBEITER-SAMARITER-BUND DEUTSCHLAND e.V. - CATHOLIC AGENCY FOR OVERSEAS DEVELOPMENT (GBR) - CARE INTERNATIONAL DEUTSCHLAND E.V (DEU) - CARE FRANCE (FR) - CARE INTERNATIONAL UK - Stichting CARE Nederland - CARITAS INTERNATIONAL BELGIUM - SECOURS INTERNATIONAL DE CARITAS CATHOLICA (BEL) - CONCERN WORLDWIDE (IRL) - COOPERAZIONE INTERNAZIONALE (ITA) - CATHOLIC ORGANISATION FOR RELIEF AND DEVELOPMENT AID (NLD) - COMITATO DI COORDINAMENTO DELLE ORGANIZZAZIONI PER IL SERVIZIO VOLONTARIO (ITA) - BRITISH RED CROSS (GBR) - OSTERREICHISCHES ROTES KREUZ (CROIX ROUGE) (AUT) - COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR) - DEUTSCHES ROTES KREUZ (DEU) - DANISH REFUGEE COUNCIL - DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE / GERMAN AGRO ACTION (DEU) - GOAL (IRL) - Fédération Internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant rouge - INTERMON OXFAM (E) - INTERSOS - ISLAMIC RELIEF - MERCY CORPS SCOTLAND (GBR) - MEDECINS SANS FRONTIERES BELGIQUE/ARTSEN ZONDER GRENZEN BELGIE(BEL) - MEDICOS SIN FRONTERAS (E) - MEDECINS SANS FRONTIERES (F) - ARTSEN ZONDER GRENZEN (NLD) - Nederlandse Organisatie voor Ontwikkelingssamenwerking - OXFAM (GB) - SAVE THE CHILDREN (NLD) - THE SAVE THE CHILDREN FUND (GBR) - SOLIDARITES (FR) - TEARFUND (GBR) - TERRE DES HOMMES-CHE - TRIANGLE Génération Humanitaire (FR) - UNITED NATIONS - FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION - UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME - UNICEF - UNITED NATIONS - WORLD FOOD PROGRAMME - UNITED NATIONS RELIEF AND WORKS AGENCY FOR PALESTINE REFUGEES IN THE NEAR EAST - Vétérinaires Sans Frontières- Belgique - Dierenartsen Zonder Grenzen - Belgique um - WORLD VISION - UK -

[ECHO/-FA/BUD/2007/01000](#)

## 7 - Evaluation

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à " procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'Evaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

[http://europa.eu/comm/echo/evaluation/index\\_fr.htm](http://europa.eu/comm/echo/evaluation/index_fr.htm).

## 8 – Impact budgétaire Article 23 02 02

	EC (EUR)
Crédits disponibles initiaux pour 2007	217.760.000
Budgets supplémentaires	
Transferts	
Crédits totaux disponibles	217.760.000
Total exécuté à ce jour (01/01/2007)	0
Solde disponible	217.760.000
Montant total de la décision	135.000.000

### Calendrier des paiements

2007	2008	2009
75.000.000 EUR	40.000.000 EUR	20.000.000 EUR

## DÉCISION DE LA COMMISSION

### **Relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget général des Communautés européennes pour le soutien à l'aide alimentaire et l'assistance au recouvrement des moyens de subsistances au profit des populations vulnérables dans les crises humanitaires.**

#### **LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.**

Vu le traité instituant la Communauté européenne.

Vu le Règlement (CE) No 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire<sup>12</sup> et en particulier l'article 15 paragraphe 2.

Considérant ce qui suit:

- (1) En conséquence de catastrophes naturelles et humaines, des populations dans de nombreux pays ne sont pas en mesure de couvrir leurs besoins alimentaires et dépendent de l'aide internationale pour survivre;
- (2) L'assistance humanitaire n'est fournie que sur la base des besoins et des besoins seuls en accord avec les principes humanitaires d'impartialité, de neutralité et d'indépendance;
- (3) Des évaluations impartiales et précises des besoins alimentaires constituent la condition nécessaire à une sélection efficace des réponses prioritaires en aide alimentaire qui permettent de cibler correctement les bénéficiaires, qui évitent les effets négatifs de l'aide alimentaire et qui assurent la meilleure utilisation des ressources financières;
- (4) Afin d'atteindre les populations dans le besoin, l'assistance d'urgence en aide alimentaire et de soutien au recouvrement des moyens de subsistances est distribuée au travers des ONG, du Comité International de la Croix Rouge ou des agences des Nations unies, en particulier du programme alimentaire mondial des Nations unies;
- (5) L'évaluation de la situation humanitaire dans de nombreux pays confrontés à des crises d'urgence alimentaire mène à la conclusion que des opérations d'aide alimentaire sont nécessaires et doivent être financées par la Commission pour une période de 24 mois, à compter du 1 janvier 2007;
- (6) La présente décision constitue une décision financière au sens de l'Article 75 du règlement financier (EC, Euratom) N°1605/2002<sup>13</sup>, de l'Article 90 des modalités d'exécution du Règlement financier fixées par le règlement (EC, Euratom) N°2342/2002<sup>14</sup> et amendées par le règlement (EC, Euratom) N°1248/2006<sup>15</sup>, et de l'Article 15 du règlement interne sur la mise en œuvre du budget général de la CE<sup>16</sup>;

---

OJ L 163, 2.7.1996, p. 1-6

<sup>13</sup> OJ L 248, 16.9.2002, p. 1

<sup>14</sup> OJ L 357, 31.12.2002, p. 1

[ECHO/-FA/BUD/2007/01000](#)

- (7) Il est estimé qu'un montant de 135.000.000 EUR provenant de la ligne budgétaire 23.02.02 du budget général des Communautés européennes est nécessaire pour fournir un soutien aux projets d'aide d'urgence alimentaire et de soutien court-terme à la sécurité alimentaire en tenant compte du budget disponible, des interventions d'autres donateurs et d'autres facteurs;
- (8) Conformément à l'article 17 paragraphe 3 du règlement (CE) No 1257/96, le Comité d'aide humanitaire a donné un avis favorable le 25 janvier 2007.

DECIDE

#### *Article premier*

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de **135.000.000EUR**, pour des opérations d'aide humanitaire qui visent à contribuer à l'amélioration et au maintien de la situation nutritionnelle des personnes vulnérables dans les crises humanitaires, au titre de la ligne budgétaire **23.02.02** du budget général 2007 des Communautés européennes.

2. Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil No 1257/96, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants:

- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les activités à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance en Afrique sub-saharienne.
- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les activités à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance en Asie.
- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les activités à court-terme qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des moyens de subsistance dans le Caucase, au Moyen Orient et dans les pays de la Méditerranée.

Les montants alloués à chacun de ces objectifs sont énumérés dans l'annexe à la présente décision.

#### *Article 2*

Sans préjuger du recours à la provision pour risque, la Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter les niveaux de financement établis pour l'un des objectifs spécifiques précisés à l'article premier, paragraphe 2, à un autre objectif mentionné, pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20% du montant global de la présente décision et ne dépasse pas 2 millions EUR.

#### *Article 3*

1. La durée de la mise en œuvre de cette décision doit être une période maximale de 24 mois, commençant le 1 janvier 2007.

---

<sup>15</sup> OJ L 227, 19.8.2006, p.3

<sup>16</sup> Décision de la Commission le 06.02.2006, SEC(2006)131

[ECHO/-FA/BUD/2007/01000](#)

2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision seront éligibles à compter du 1 janvier 2007.

3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération pour le calcul de la durée de la mise en œuvre de la présente décision.

#### *Article 4*

1. L'engagement et le paiement de 135.000.000 EUR seront fonction de la disponibilité des fonds nécessaires dans le cadre du budget général 2007 des Communautés européennes.

2. La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles

Pour la Commission

Membre de la Commission

**Annexe: Ventilation des montants alloués par objectifs spécifiques:**

Objectif principal: Contribuer à l'amélioration et au maintien de la situation nutritionnelle des personnes vulnérables dans les crises humanitaires.	
<b>Objectifs spécifiques:</b>	<b>Montants alloués par objectif spécifique (EUR)</b>
Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les mesures court-termes qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des économies familiales en Afrique sub-saharienne.	113.500.000
Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les mesures court-termes qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des économies familiales en Asie.	5.000.000
Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate dans les situations de pénurie alimentaire et soutenir les mesures court-termes qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la réhabilitation des économies familiales dans le Caucase. au Moyen Orient et dans les pays de la Méditerranée.	4.500.000
Provision pour risques	12.000.000
<b>TOTAL</b>	<b>135.000.000</b>